

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE CUGNAUX

Lotissement
« AUREA »

PA4-1 – BILAN DE CONCERTATION

Maître d'ouvrage	
HECTARE SA 45 Rue de Garance 31 670 LABEGE Tel : 05 34 24 34 00	
Géomètre Expert – Bureau d'études	
Cabinet URBACTIS 60 Impasse de Berlin 82000 MONTAUBAN Tel : 05 63 66 44 22	
Architecte	
Cyrille BONNET 8 Rue d'Athènes 12 000 RODEZ Tel : 05 65 73 12 76	

Août 2020

BILAN DE CONCERTATION

Conformément à l'article L300-2 du code l'Urbanisme, un dossier de concertation a été déposé en mairie le 28 février 2020 et qui comporte la description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des aménagements envisagés, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords.

Une procédure de concertation directe a été amorcée auprès des voisins de premières lignes. A ce jour, aucune personne ne s'est manifestée pour émettre clairement des propositions de modification du projet.

Un cahier a été mis à disposition afin de formuler des observations ou propositions depuis le 28 février 2020. Il a été retiré le 7 Août 2020, sans aucune observation/remarque notifiée sur celui-ci.

Parallèlement, une réunion publique s'est organisée le jeudi 23 juillet 2020 à 16h00, en salle René Cassin à Cugnaux. Face à la crise sanitaire, l'inscription à la réunion publique était obligatoire, les rassemblements publics étant limitée à 10 personnes. Grâce à un faire part à tous les habitants du périmètre de concertation, deux personnes se sont inscrites :

- M. DOUGNAC Richard (finalement absent), demeurant au 38 chemin Michet
- Mme PALOMBA-LAURIGUET, demeurant au 71 chemin de Villeneuve

Au cours de la réunion, trois observations ont été relevées, à savoir :

- Si possible, garder le cerisier présent au milieu du terrain.
- Pendant la durée des travaux VRD, encombrer le moins possible le chemin de Villeneuve
- Que le désamiantage de la maison existante se fasse dans les règles sanitaires.

Celles-ci ne modifient pas le Permis d'Aménager en lui-même. Toutefois, le Maître d'Ouvrage s'engage à respecter ces demandes, dans la mesure du possible, en phase opérationnelle.

A Labège,

Le 10 Août 2020

Le Maître d'Ouvrage